



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/226

Le 31 octobre 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 3 des radiocommunications

- **Proposition d'approbation de 2 projets de Recommandation révisée et d'un projet de nouvelle Recommandation**

A la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R (Propagation des ondes radioélectriques), qui s'est tenue les 9 et 10 octobre 2006, la Commission d'études a adopté les textes de 2 projets de Recommandation révisée et d'un projet de nouvelle Recommandation et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 10.4.5) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Conformément aux procédures intérimaires recommandées par le GCR lors de sa réunion en novembre 2004*, les textes en anglais des projets de Recommandation, révisés lors de la réunion de la Commission d'études 3, sont joints à la présente lettre. Les titres et résumés de ces Recommandations sont donnés à l'Annexe 1.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.2 de la Résolution UIT-R 1-4, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 31 janvier 2007, si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces projets de Recommandation.

Tout Etat Membre qui indique qu'un projet de Recommandation ne devrait pas être approuvé est prié d'en donner la raison et de proposer d'éventuelles modifications afin de faciliter la suite de l'examen du projet en question par la Commission d'études au cours de la période d'études (§ 10.4.5.5 de la Résolution UIT-R 1-4).

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et des dispositions seront prises afin que ces Recommandations soient publiées conformément au § 10.4.7 de la Résolution UIT-R 1-4.

* Voir la Circulaire administrative [CA/145](#).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La "Déclaration sur la politique du Secteur des radiocommunications en matière de brevets" figure dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe:

Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents joints:

Documents 3/BL/4 – 3/BL/6 sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

ANNEXE 1

Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par la Commission d'études 3 des radiocommunications

(Genève, 9 et 10 octobre 2006)

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[UWB.PROP]

Doc. 3/BL/4

Propagation prediction methods for assessment of the impact of ultra-wideband devices

Appearance of ultra-wideband (UWB) devices and their impact on conventional narrowband systems requires methods to assess UWB path losses. This draft new Recommendation describes an empirical model for UWB propagation path loss that is valid for a frequency range from 1-10 GHz. It is based on measurements in indoor residential, indoor industrial and outdoor environments. The model is independent of the used antennas. The Recommendation provides also the guidance to evaluate the power received by a conventional narrowband receiver from a UWB transmitter.

Note by the Secretariat: This document replaces Document 3/47 (published on 20 October 2005) due to an editorial change in the title of the document.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.373-7

Doc. 3/BL/5

Definitions of maximum and minimum transmission frequencies

This Recommendation has been revised in order to bring up to date definitions of the maximum and minimum transmission frequencies used in propagation prediction methods.

Projet de revision de la Recommandation UIT-R P.834-5

Doc. 3/BL/6

Effects of tropospheric refraction on radiowave

This revision to Recommendation ITU-R P.834-5 proposes an improvement in the method for calculating the signal loss or gain due the effects of focusing and defocusing of a wave for propagation through the atmosphere.